



LES VOYAGES
La Libre

INDE DU SUD

**Temples millénaires,
épices et saveurs**

La Libre Evasion

Du 2 au 16 février 2027


Preference

TEMPLES MILLÉNAIRES, MERVEILLES NATURELLES, ÉPICES ET SAVEURS...

Evadez-vous pour un voyage très diversifié dans le décor paradisiaque et envoûtant de l'Inde du Sud ! Un vrai plongeon dans l'exotisme des traditions hindoues, une diversité culturelle, des paysages verdoyants, des temples aux couleurs flamboyantes.

Dans ces superbes régions du Tamil Nadu et Kerala, découvrez les plus beaux temples dont Mahabalipuram en bord de mer ; les grands temples hindouistes de Tanjore, Trichy et Madurai ; les anciens comptoirs au charme colonial que sont Pondichéry et Cochin ; les beaux paysages variés mêlant végétation tropicale, lagunes et cocotiers ; les plantations de thé et jardins d'épices.

Expérimentez une nuitée sur un « house boat » dans les canaux au Kerala : entrelacs de rivières, lacs et lagunes au sein d'une végétation luxuriante. Enfin, votre séjour se termine à Mysore, joyau du Karnataka, qui séduit les voyageurs par son palais majestueux illuminé, son riche patrimoine culturel et son atmosphère paisible. Un de nos voyages « coup de cœur » depuis des années !

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Navigation sur un « house-boat » dans le Kerala (1 nuit)

VISITES

Un voyage combinant culture, sites classés à l'UNESCO, nature et détente.

SÉJOUR & VOLS

Le séjour en pension complète.
Vols réguliers avec la compagnie aérienne LUFTHANSA

LOGEMENT

Hôtels tout confort et charme, rythme agréable (13 nuits)

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
par La Libre / Preference

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-300 €) pour toute inscription avant le 30/09 : 5.295 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 2 FÉVRIER

BRUXELLES ✈️ FRANCFORT ✈️ CHENNAI

En matinée, envol de Bruxelles-Zaventem à destination de Chennai via Francfort avec les compagnies aériennes Brussels Airlines et Lufthansa.

En cours de matinée, arrivée à Francfort en zone de transit. Connexion et envol pour Chennai.
Arrivée dans la nuit, accueil, transfert et installation à l'hôtel **Taj Connemara 5*** (2 nuits).

MERCREDI 3 FÉVRIER

CHENNAI

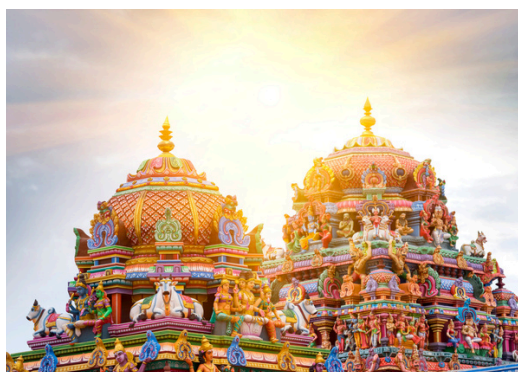
Petit-déjeuner à l'hôtel.

Matinée libre pour vous reposer et vous remettre des fatigues du voyage.

Déjeuner dans un restaurant local.

Dans le courant de l'après-midi, **visite panoramique de la ville de Chennai**, capitale de l'état du Tamil Nadu anciennement appelée Madras. Porte de l'Inde du Sud, c'est l'une des quatre grandes cités de l'Inde contemporaine au passé purement britannique.

Dîner et nuitée.





JEUDI 4 FÉVRIER

CHENNAI – KANCHIPURAM (70 KM) – COVELONG

Départ vers **Kanchipuram**, l'une des sept villes saintes de l'hindouisme, consacrées à la fois au culte de Vishnou et de Shiva.

Assoupie sur les vestiges de sa gloire passée, Kanchipuram, l'une des plus anciennes cités de l'Inde du Sud, vous offrira ses dizaines de temples superbes attirant un grand nombre de dévots et dont les noms seuls résonnent déjà de toute la mysticité de l'Inde sacrée.

Découverte des **temples Kailashnatha & Sri Ekambaranathar**.

Le temple de Kailashnatha est dédié au Dieu Shiva et est le plus vieux de Kanchipuram.

Sri Ekambaranathar est également dédié au Dieu Shiva mais vénéré ici en tant que Prithvi (la Terre), l'un des cinq éléments constitutifs du monde physique. 540 colonnes forment le temple et chacune est construite à partir d'une pièce unique.

Déjeuner en cours de route.

Continuation vers Covelong et installation à l'hôtel.

Fin d'après-midi libre pour profiter des installations de l'hôtel en bord de mer.

Dîner et logement à l'hôtel **Vivanta by Taj Fisherman's Cove 5*** (1 nuit).

VENDREDI 5 FÉVRIER

COVELONG – MAHABALIPURAM – PONDICHERY (140 KM / +-4H)

Départ matinal pour la visite du merveilleux site de **Mahabalipuram** situé sur la côte or et émeraude de Coromandel, là où régna la dynastie des Pallavas au 7^e et 8^e siècle.

Outre le port qui lui permit d'exporter sa civilisation vers l'Asie, on y trouve de très beaux temples rupestres, la majestueuse fresque sculptée de la "Descente du Gange" au thème mythologique brahmanique, les Ratas du Sud que sont ces fameux temples chars dépourvus de roues et, dressés sur la grève, le célèbre Temple du Rivage, sommet de l'art Pallava, qui défie les vagues de l'océan et les pluies de la mousson depuis plus de 12 siècles. Mahabalipuram est sans conteste l'un des plus beaux sites de l'Inde du Sud.

Départ en direction de **Pondichéry**, le plus connu des comptoirs français de l'Inde.

Traversée de la campagne du Tamil Nadu à destination de Pondichéry, dont le charme discret et désuet en fait un petit coin de culture Franco-indienne sympathique.

Déjeuner et installation à l'hôtel.

Après-midi consacrée à la découverte du passé français de près de trois siècles.

Tour de ville avec le Consulat, la Place Jeanne d'Arc, les églises, la Croisette, et visite de **l'Ashram de Sri Aurobindo**.

L'Ashram de Sri Aurobindo a réellement vu le jour en 1926. Composé à l'origine de quelques bâtiments, il s'est étendu peu à peu dans de multiples directions. Le point central de la communauté reste la maison où la Mère et Sri Aurobindo ont résidé, Rue de la Marine. L'Ashram compte actuellement plus de 2.000 membres, venus de toutes les parties de l'Inde et de l'étranger. Ces membres travaillent à dispenser la pensée de Sri Aurobindo et de la Mère.

Dîner et nuit à l'hôtel **The Residency Towers 5*** (1 nuit), situé non loin de la promenade (+/- 1,5 km).





SAMEDI 6 FÉVRIER

PONDICHERY – SWAMI MALAI (140 KM)

Départ pour une passionnante journée à travers le **Tamil Nadu**.

En cours de route, découverte de **Gangaikondacholapuram**, ancienne capitale de l'Empire Chola.

Ce temple, consacré au dieu Shiva, est un chef-d'œuvre de l'architecture dravidienne et fait partie des « Grands temples vivants Chola », inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Parmi ses caractéristiques remarquables : une tour principale d'environ 55 mètres de haut, de magnifiques sculptures représentant Shiva, Vishnou, Durga et d'autres divinités hindoues; un immense Nandi (taureau sacré de Shiva) sculpté dans la pierre et un grand lingam de Shiva, parmi les plus imposants de l'Inde.

Déjeuner en cours de route.

L'après-midi, découverte du superbe temple très raffiné de **Dharasuram**, également inscrit au patrimoine mondial de l'**UNESCO**.

Continuation des visites et installation, dîner et nuit à l'hôtel Heritage de charme **Indeco** (1 nuit).

DIMANCHE 7 FÉVRIER

SWAMIMALAI – TANJORE – TRICHY – MADURAI (225 KM)

Route vers la prestigieuse cité de **Tanjore**, le grenier à riz de l'Inde du Sud situé dans le riche delta de la Kaveri.

Une partie de la matinée sera consacrée à la visite de **Tanjore** qui renferme l'une des merveilles du pays, le grand temple de **Brihadeeswarar**, la plus ambitieuse réalisation architecturale des Cholas et sans doute son plus beau fleuron grâce à l'extraordinaire minutie des détails – classé UNESCO.

Départ pour **Trichy**, la ville du rocher Sacré, et visite de cette ville du Sud profond de l'Inde religieuse et de l'immense temple de **Srirangam**.

C'est un lieu de pèlerinage majeur pour les Hindous, tout spécialement pour les « Vaishnavites ». C'est l'un des plus importants complexes religieux de toute l'Inde et il est même considéré comme le plus grand temple en activité du monde ! Ses dimensions impressionnantes et ses riches décorations sculptées en font un lieu de visite remarquable.

Déjeuner en cours de route.

Continuation pour **Madurai**, la plus ancienne et très vénérable cité du Tamil Nadu, qui selon la légende, aurait été bénie par quelques gouttes du nectar de la chevelure sacrée de Shiva.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Heritage 5*** (2 nuits).

LUNDI 8 FÉVRIER

MADURAI

La journée sera consacrée à la découverte de **Madurai**.

Foyer actif et très animé de la culture tamoul, haut lieu de pèlerinage, la ville de Madurai est une des plus anciennes villes de l'Inde.

Son histoire commence au 4^e siècle avant JC comme grande ville de commerce des épices. Au fil des siècles la ville passa aux mains des Chola, des envahisseurs musulmans, puis les rois hindous et les Nayak et devint le grand centre religieux des Tamouls.

Vous visiterez le **temple Meenakshi**, chef-d'œuvre de l'architecture Vijayanagar consacré à l'épouse de Shiva.

C'est l'un des temples en activité les plus importants de l'Inde. Le temple est immense, il n'est cependant pas le plus grand, ce privilège restant celui de Srirangam. Comme les autres temples de style dravidien, il est composé de multiples enceintes que l'on traverse par des portails, aussi appelés « gopuram », décorés d'un grand nombre de statues.

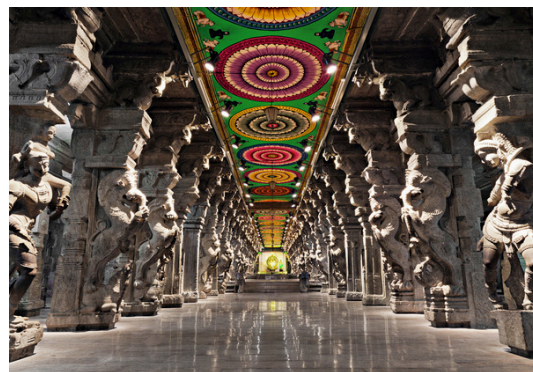
Déjeuner à l'hôtel.

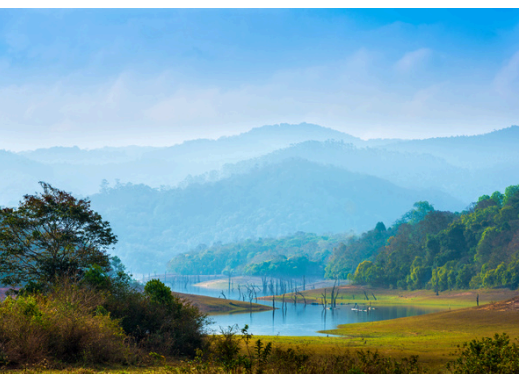
L'après-midi, fin des visites et découverte du **palais de Tirumalai**.

Du palais édifié en 1636 par le roi Tirumalai, dans le style indo-musulman de l'époque, il ne subsiste aujourd'hui que le portail, le hall d'entrée et la salle de bal. La cour rectangulaire monumentale (75 mètres de long sur 52 mètres de large) appelée Swargavilasa et le pavillon céleste témoignent de la splendeur passée de cet ensemble.

Fin de journée libre pour profiter des installations de l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.





MARDI 9 FÉVRIER

MADURAI – PERIYAR (160 KM)

Départ vers la région du parc national de **Periyar** situé dans la **province du Kerala**.

C'est l'une des plus belles et des plus paradoxales régions de l'Inde où les multiples nuances de vert s'entremêlent aux parfums suaves des épices, où la mer rivalise avec la montagne et où hindous et chrétiens se rassemblent en toute tolérance.

Un arrêt sera prévu pour découvrir les mille et une senteurs des épices cultivées dans la région : vanille, cannelle, muscade, cardamome, moutarde,... et autre poivre.

Déjeuner et installation à l'hôtel de charme **Spice Village 4*** (1 nuit) , qui possède un centre Ayurvédique, situé au cœur d'un agréable jardin et d'une nature luxuriante.

Fin d'après-midi libre pour profiter de ce cadre enchanteur ou faire une promenade dans le village ou un soin ayurvédique.

En début de soirée, vous aurez l'occasion de découvrir les célèbres **danses « Kathakali »**.

Dîner et nuit à l'hôtel.

MERCREDI 10 FÉVRIER

PERIYAR – ALLEPEY (160 KM) – CROISIÈRE

Départ pour **Alleppey** à travers la splendeur des paysages tropicaux de l'Etat du **Kerala** : plantations de thé, ...

Installation à bord des « **house-boats** » et déjeuner à bord.

Départ en bateau afin de découvrir les « Back Waters », une des particularités fascinantes du paysage du Kerala : véritable entrelacs de canaux, de voies d'eau, rivières, lacs et lagunes serpentant à travers les mangroves et tapis de plantes aquatiques, bordés de rizières, cocoteraies et petits villages.

Dîner et nuit à bord des « **house-boats** » traditionnels (1 nuit).

JEUDI 11 FÉVRIER

ALLEPEY – MARARI (25 KM)

Arrivée à Allepey le matin.

Débarquement et continuation vers Marari.

Déjeuner et installation à l'hôtel **Marari Beach Resort 4*** (1 nuit).

Après-midi libre pour profiter des installations de l'hôtel, piscine, spa, massages ayurvédiques, plage, etc...

Marari offre de superbes plages de sable fin, parsemées de palmiers, et des territoires vierges.
Cet environnement relaxant et exotique permettra à chacun de goûter au charme et à l'hospitalité keralans.

Dîner et nuit à l'hôtel.



VENDREDI 12 FÉVRIER

MARARI – COCHIN (60 KM)

Départ à destination de **Cochin**, "Reine de la mer", située entre la mer d'Oman et un estuaire parsemé d'îlots.

Visite de cette ville qui reflète à la perfection l'éclectisme du Kerala : des ruelles bordées d'anciennes maisons portugaises, la plus ancienne église européenne de l'Inde, une communauté juive,... Cochin est aussi un des plus grands ports de l'Inde.

Déjeuner.

Promenade dans les rues et venelles sinueuses bordées de charmantes maisons portugaises datant de plus de 500 ans où flottent les parfums de gingembre et de cannelle, témoins du passé prospère de ce **comptoir sur la route des épices et de la soie**.

Visite du **palais Mattancherry**, de la synagogue (extérieur - sous réserve de modification des horaires), de l'**église St Francis** et des filets des pêcheurs chinois.

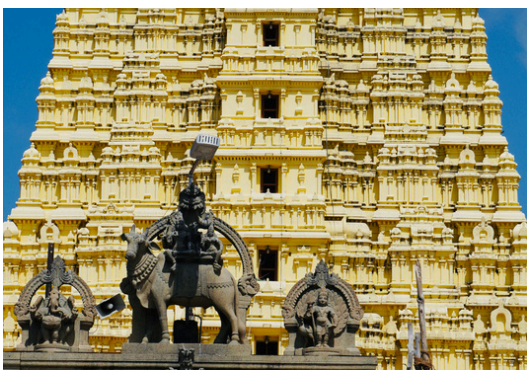
Le palais de Mattancherry fut édifié par les Portugais en 1555 et fut offert aux « rajas » de Cochin. Le nom de « palais hollandais » lui fut donné à la suite des rénovations effectuées par les Hollandais. L'édifice quadrangulaire de deux étages est construit autour d'une cour abritant un Temple hindou dont le hall central du premier étage servait de salle de couronnement aux rajas.

L'église Saint Francis de Fort Cochin fut édifiée, en 1503, par des moines franciscains. A l'origine en bois, l'église fut reconstruite en pierre vers le milieu du 16^e siècle. Mort à Cochin en 1524, Vasco de Gama fut inhumé dans l'église pendant 14 ans, avant que sa dépouille ne soit ramenée au Portugal (visite extérieure).

Le système compliqué de poulies et de balanciers des filets de pêche chinois tendus sur le bord de l'eau est une des grandes attractions de Cochin. Ils ont été introduits par un marchand chinois en visite auprès du Maharadja et témoignent encore aujourd'hui de l'histoire du Kerala et de ses échanges avec des civilisations lointaines.

Check in, dîner et nuitée au **Crowne Plaza 4*** (1 nuit).





SAMEDI 13 FÉVRIER

COCHIN ✈ BANGALORE – MYSORE (VOL + 140 KM)

Vol domestique pour Bangalore et continuation vers Mysore.

Déjeuner dans un restaurant local.

Reprise de la route pour **Mysore**.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel **Metropole 4*** (2 nuits).

DIMANCHE 14 FÉVRIER

MYSORE – SOMNAPUR (36 KM) – MYSORE

Excursion à **Somnapur** pour visiter le temple du 12^e siècle, l'un des plus beaux exemples de l'architecture de la dynastie Hoysala. Contrairement aux autres temples hoysala de Halebid et Belur, celui-ci est bien préservé et ses tours sont intactes.

Déjeuner à l'hôtel.

Visite de la ville, capitale princière de l'état de Karnataka, jusqu'à l'indépendance de l'Inde en 1947 : les rues bordées de flamboyants, le Palais de la ville et la colline de Chamundi sur laquelle s'élève le plus grand taureau Nandi de toute l'Inde, monture du Dieu Shiva.

Promenade dans les jardins du **palais tout illuminé** le dimanche, véritable conte des mille et une nuits.

Dîner et nuit à l'hôtel.

LUNDI 15 FÉVRIER

MYSORE – BANGALORE ✈

Départ pour **Bangalore**.

Aujourd'hui, Bangalore gagne en popularité, mais pour une autre variété de « beans » : les JavaBeans. Capitale de l'État méridional du Karnataka, Bangalore est aujourd'hui la ville cosmopolite qui connaît la croissance la plus rapide d'Asie. Elle abrite certaines des industries les plus pointues d'Inde. Le secteur des technologies de l'information considère Bangalore comme le « panier d'octets » de l'Inde.

Déjeuner en cours de route dans un restaurant local. En route visite de la ville de Srirangapatnam.

Cet endroit est également connu sous le nom de « forteresse insulaire » : c'est la capitale d'un royaume musulman qui domina le Sud de l'Inde au 19^{ème} siècle.

Tour panoramique de la ville, capitale "informatique" de l'Inde.

Dîner dans un hôtel situé près de l'aéroport où quelques chambres seront disponibles pour vous rafraîchir avant le vol de retour.

Transfert à l'aéroport et envol en cours de nuit vers Bruxelles (via Francfort).

MARDI 16 FÉVRIER

✈ FRANCFORT ✈ BRUXELLES

Arrivée à Bruxelles en milieu de journée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

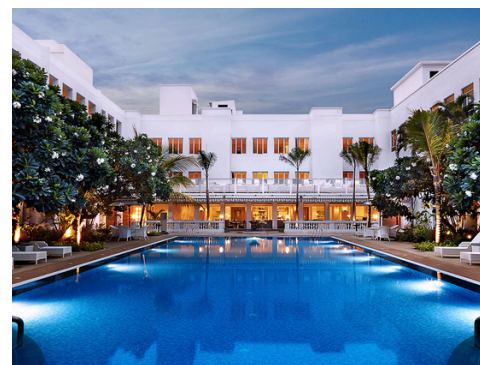


HEBERGEMENTS (*NORMES LOCALES*)

TAJ CONNEMARA 5* - CHENNAI

NOMBRE DE NUITÉES : 2

Pour les voyageurs en quête d'un séjour agréable, cet hôtel de luxe offre une oasis d'élégance et de tranquillité au cœur d'une ville animée. Personne n'aurait pu imaginer que cette demeure sans prétention allait devenir le majestueux Taj Connemara, témoin silencieux de plusieurs siècles d'histoire.



TAJ FISHERMAN'S COVE 5* - COVELONG

NOMBRE DE NUITÉES : 1

Cet élégant établissement balnéaire est niché en bord de mer sur la côte de Coromandel. Ses chambres de charme, ses jardins tropicaux et sa plage privée offrent un cadre idyllique propice à la détente. Alliant raffinement, sérénité et service, cet hôtel est une adresse privilégiée pour un séjour entre nature et océan.



THE RESIDENCY TOWERS 5* - PONDICHERY

NOMBRE DE NUITÉES : 1

Situé à proximité du quartier historique et à 1,5 kilomètres de la promenade, cet hôtel propose un séjour marqué par une hospitalité et un cadre paisible. Un service attentionné et des espaces modernes soigneusement conçus pour un séjour accueillant, confortable et d'un raffinement discret.



INDECO 4* - SWAMI MALAI

NOMBRE DE NUITÉES : 1

L'Indeco Swamimalai est un hôtel de caractère installé dans une ancienne demeure traditionnelle, où le patrimoine local est mis à l'honneur. Ses chambres au charme authentique toutes différentes, sa décoration inspirée de l'artisanat régional et ses jardins paisibles créent une atmosphère unique. Une adresse pleine de caractère, idéale pour vivre une expérience empreinte de culture, de sérénité et d'hospitalité.



HÔTEL HERITAGE 5* - MADURAI

NOMBRE DE NUITEES : 2

L'Heritage Madurai est un hôtel de charme qui conjugue élégance contemporaine et patrimoine architectural dans un vaste écrin de verdure. Ses chambres et villas spacieuses, son atmosphère paisible et ses prestations haut de gamme offrent une expérience de séjour raffinée.



SPICE VILLAGE 4* - PERIYAR

NOMBRE DE NUITEES : 1

Le Spice Village est un écolodge de charme où l'architecture traditionnelle s'intègre harmonieusement à un environnement naturel préservé. Ses cottages confortables, ses jardins luxuriants et son ambiance sereine offrent une expérience authentique, sublimée par un service attentionné et une démarche écoresponsable.



HOUSE-BOAT TRADITIONNEL - ALLEPPEY

NOMBRE DE NUITEES : 1

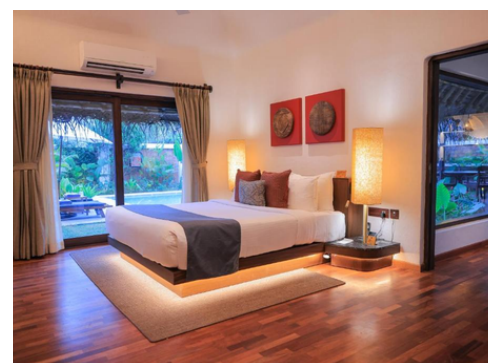
Aménagés avec confort et charme, ces bateaux traditionnels permettent de découvrir les paysages paisibles de lagunes, de canaux et de villages bordés de palmiers. Une parenthèse authentique et dépayssante, idéale pour savourer la douceur de vivre du Kerala.



MARARI BEACH RESORT 4* - MARARI

NOMBRE DE NUITEES : 1

Les pêcheurs de Mararikulam et leur mode de vie paisible ont inspiré la création de Marari Beach. Tout, depuis les cottages au toit de chaume jusqu'à l'entretien du domaine, reflète la simplicité, la beauté et l'harmonie qui caractérisent les cultures côtières du Malabar. La nature et le bien-être sont omniprésents à Marari et accompagnent chacune de vos expériences.



HÔTEL CROWNE PLAZA 5* - COCHIN

NOMBRE DE NUITEES : 1

Le Crowne Plaza Kochi est un hôtel élégant offrant un cadre contemporain et confortable au cœur de Cochin. Ses chambres spacieuses, ses restaurants raffinés et ses équipements de qualité garantissent un séjour agréable, alliant détente et service attentionné.



ROYAL ORCHID METROPOLE 4* - MYSORE

NOMBRE DE NUITEES : 2

Le Royal Orchid Metropole est un hôtel patrimonial emblématique de Mysore, installé dans une ancienne résidence construite pour accueillir les hôtes de la famille royale de Wadiyar. Ses chambres élégantes, son architecture coloniale préservée et son mobilier d'époque créent une atmosphère unique, mêlant charme historique et confort contemporain. Une adresse de caractère pour vivre l'héritage culturel de Mysore dans un cadre raffiné.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade) vous devez être en possession :

- D'un passeport international valable minimum 6 mois à la date de retour.
- Un visa sera également nécessaire pour se rendre en Inde (formalités suivront – obtention sur internet +/- 30 jours avant le départ +/- 20\$ - sous réserve de modification par les autorités).

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Certaines visites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes (**vols internationaux et domestique**), des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 12 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/09	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.295 €
☐ A PARTIR DU 01/10	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.595 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	1.495 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne **Lufthansa** en classe économique (vol aller sur Chennai / vol retour de Bangalore)
- Le vol domestique en classe économique entre Cochin & Bangalore
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 527 €)
- Les transferts et les transports en autocar DELUXE climatisé
- Le circuit en pension complète
- Les visites, excursions et surprises prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- Les services d'un guide local parlant français pour l'ensemble du circuit
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application
- Les taxes et services locaux

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances (annulation, assistance, bagages)
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les frais de visa (obtenu sur internet – +/- 20 \$ - sous réserve de modification par les autorités)

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 31/07/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

LES MERVEILLES DE L'INDE DU SUD

LA LIBRE EVASION- DU 2 AU 16 FÉVRIER 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/09 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.295 €

☐ A PARTIR DU 01/10 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.595 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 1.495 €

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

LES MERVEILLES DE L'INDE DU SUD

LA LIBRE EVASION- DU 2 AU 16 FÉVRIER 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **2 janvier 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Inde du Sud VLL - D.4105

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.